

Croix-Rouge suisse, direction

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Croix-Rouge suisse, Direction	133	Concours suisse de chiens sanitaires	140
Don national des femmes suisses	134	Le palais des blessés	141
Chambres de soldats	135	Souvenirs d'une ambulance de la ligne de feu	143
Instructions sur les précautions à prendre contre la fièvre typhoïde	137	Pour les grands-blessés	144
Journée des moniteurs-samaritains de la Suisse romande	139	Nouvelles de l'activité des sociétés : Alliance des samaritains, Comité central; Sœur Ida Scheidegger	144

Croix-Rouge suisse, Direction

Le médecin en chef de la Croix-Rouge, M. le D^r Bohny, qui depuis 16 mois préside aux destinées de la société, a désiré convoquer les membres de la Direction pour avoir leur avis sur plusieurs questions intéressant l'avenir de la Croix-Rouge suisse, et pour leur donner des détails sur l'activité de son bureau depuis le début de la mobilisation.

Cette réunion a eu lieu à Berne le 29 octobre 1915.

La Direction a donné son approbation à la gestion des affaires et aux *comptes de 1914*, qui — avec 153,825.86 fr. aux recettes, et 136,584.97 fr. aux dépenses — soldent par un boni d'exercice de 17,240.89 francs.

Le *budget de 1916* a aussi été approuvé; il prévoit 122,850 fr. aux recettes et 127,950 fr. aux dépenses, soit un excédent de dépenses d'environ 5000 fr.

Notre *secrétaire général*, M. le D^r Sahli, s'est vu forcé — pour cause de santé — de donner sa *démission*. Pour plusieurs raisons, le médecin en chef de la Croix-

Rouge et les membres de la Direction, unanimes, n'ont pas voulu accepter le départ de celui qui fut depuis 17 ans le pivot de notre Croix-Rouge nationale. Le D^r Sahli, dont les conseils précieux sont toujours appréciés, et qui peut encore s'occuper de certaines affaires, restera donc au Secrétariat, et continuera, pour autant que ses forces le lui permettront, à secourir le médecin de la Croix-Rouge dans sa lourde tâche.

Il est décidé que le poste de *sous-secrétaire romand* restera vacant jusqu'à la démobilisation.

Plusieurs sections de la Croix-Rouge ont remanié leurs statuts depuis l'adoption des nouveaux statuts de la Croix-Rouge suisse, afin de les mettre en harmonie avec ces derniers; le médecin en chef pensait les admettre et les sanctionner à titre provisoire. La Direction lui a fait remarquer qu'il était seul compétent pour refuser, faire modifier ou admettre définitivement les projets de statuts qui lui sont soumis.

Il sera adressé sous peu une circulaire aux Comités des sections dont les statuts n'ont pas encore été modifiés; cette circulaire contiendra les trois articles-type qu'il paraît désirable de faire figurer dans le texte de tous statuts nouveaux.

Enfin le Colonel Bohny a parlé de *la collecte* dont le produit a aujourd'hui dépassé 1,100,000 fr., et dont environ

600,000 fr. ont été employés. Les plus grosses dépenses concernent:

les trains de grands blessés,
l'acquisition de sous-vêtements destinés à nos troupes,
l'achat de matériel d'autos-ambulances et un grand nombre de brancards Rigggenbach.

Don national des Femmes suisses

Aux femmes suisses!

Depuis plus d'une année la guerre sévit au delà de nos frontières, et jour après jour nous entendons parler des horreurs qu'elle engendre. Nous savons que les femmes des Etats belligérants traversent les épreuves les plus douloureuses. Des milliers d'entre elles pleurent des époux, des fils, des pères, des frères; des milliers vivent dans des angoisses perpétuelles, chaque heure pouvant leur apporter un message de deuil. La guerre a privé d'innombrables femmes de tous leurs biens, a dévasté leur foyer. Les trains d'expulsés, d'internés, d'évacués et de blessés qui traversent notre pays font passer devant nos yeux une image saisissante des misères causées par la guerre. Combien ne sommes-nous pas plus heureuses que nos sœurs des pays voisins, nous autres femmes suisses qui continuons à jouir comme auparavant des bienfaits de la paix!

Aussi nos cœurs sont-ils remplis d'une profonde reconnaissance envers notre patrie et sa vaillante armée qui nous assurent la paix, et nous éprouvons le besoin de témoigner cette gratitude par un acte spécial.

C'est pourquoi, le 22 juin écoulé, l'assemblée générale de la Société d'utilité

publique des femmes suisses, avec un enthousiasme unanime, a décidé d'organiser une *souscription nationale volontaire des femmes suisses* avec la collaboration des cercles féminins les plus divers de notre patrie.

Cette souscription vise toutes les femmes de nationalité suisse, et le produit en sera remis au Haut Conseil fédéral comme contribution aux frais de la mobilisation. Les Suissesses domiciliées à l'étranger sont également invitées à y participer.

Les frais de notre mobilisation augmentent d'une façon inquiétante; une petite partie seulement en sera couverte par l'impôt de guerre voté le 6 juin 1915.

Grâce aux charges financières imposées par la mobilisation, la Confédération aura de la peine à faire face à ses obligations dans tous les domaines, en particulier dans ceux qui nous touchent de plus près, nous autres femmes: celui de l'enseignement professionnel et de la prévoyance sociale. Ces charges pèseront lourdement même sur les générations futures.

A cette heure où les femmes se sentent protégées par l'armée qui monte la garde aux frontières, leur premier devoir n'est-il pas de contribuer, dans la mesure de leurs forces, aux frais de la mobilisation et de témoigner par là leur gratitude?